RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03868
Numéro SIREN : 813 465 507
Nom ou dénomination : ABC FRAIS

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2019 sous le numéro de dépôt 22042

Greffe du tribunal de commerce de Versailles

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/22042

Déposant :

Nom/dénomination : ABC FRAIS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 813 465 507

N° gestion : 2015 B 03868

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

S.A.R.L ABC FRAIS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 157 000 Euros
Siège social : 5 RUE HENRI DUVERDIN
78200 SOINDRES
SIRET 813 465 507 000 24

n° de dépôt 22042 — 22 NOV. 2019 — n° de gestion

n° de facture — n° de chrono

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 10 MAI 2019

(Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018)

L'an deux mille dix-neuf, le 10 mai à 14 h, l'associé unique de la SARL ABC FRAIS, société au capital de 157 000 €, dont le siège social est situé 5 rue Henri DUVERDIN à SOINDRES, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, aux fins de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- I) Lecture des rapports établis par la gérance à savoir :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Rapport sur les conventions entre la société et les associés, conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

- II) Résolutions soumises à approbation

1) Approbation du bilan, compte de résultat, quitus à la gérance et à l'organisme comptable,
2) Répartition et affectation du résultat de l'exercice,
3) Approbation des comptes courants d'associés,
4) Pouvoirs à conférer.

EST PRESENT :

Monsieur Alexandre BORDIER, porteur de 1570 parts.

soit la totalité du capital social 1 570 parts

L'assemblée est valablement constituée.

L'associé dispose des documents suivants :
1 – Le rapport de gestion sur l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018.
2 – Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire.
3 – Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

PREMIERE RESOLUTION : Approbation du bilan, compte de résultat, quitus à la gérance et à l'organisme comptable.

Le compte de résultat enregistre un déficit de 45 190,89 euros.
Ce déficit tient compte :

- d'un résultat financier de - 158,10 euros

Les produits d'exploitation sont de 664 148,25 Euros pour cet exercice contre 882 392,81 Euros pour le précédent.
Les charges d'exploitation sont de 667 267,77 euros, dont 20 268,62 Euros de dotations aux amortissements.

Il n'y a pas eu d'investissement.
Il y a eu des cessions d'éléments d'actif consécutives à la vente de place de marchés et matériels.

Total du bilan : 208 690,50 Euros pour cet exercice contre 305 696,02 Euros pour le précédent.

L'associé unique, après avoir entendu la lecture de l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés par la gérance, à laquelle elle donne quitus entier et définitif pour sa gestion au cours de ladite période ainsi qu'à FICAGEX pour la tenue de la comptabilité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Répartition et affectation du résultat de l'exercice

Les comptes de l'exercice laissent apparaître un résultat déficitaire de **45 190,89 Euros.**
Conformément à l'assemblée générale constitutive, l'associé décide l'affectation suivante du déficit 2018 :

BORDIER Alexandre : -45 190,89 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des comptes courants d'associés

PRESENTATION DES COMPTES COURANTS ASSOCIES

	M BORDIER Stéphane	**M BORDIER Alexandre**
Solde des comptes à l'ouverture de l'exercice	**+11 083,94**	**- 5 307,79**
Rémunération du travail	**+ 18 000,00**	**+ 36 000,00**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	+ 15 930,38	+ 15 930,38
Prélèvements	- 57 444,95	- 50 240,84
Solde des comptes à la clôture de l'exercice	**- 12 430,63**	**-3 618,25**

L'assemblée approuve les soldes des comptes associés tels qu'ils se présentent.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

QUATRIEME RESOLUTION : Rémunération de la gérance

L'assemblée propose de verser les rémunérations mensuelles suivantes en rémunération de leur travail :

- Monsieur BORDIER Alexandre la somme mensuelle de 3 000 €

CINQUIEME RESOLUTION : Pouvoirs à conférer

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 17 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé présent, après lecture.

M. BORDIER Alexandre
Gérant

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

S.A.R.L ABC FRAIS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 157 000 Euros
Siège social : 5 RUE HENRI DUVERDIN
78200 SOINDRES
SIRET 813 465 507 000 24

DEPOT DES COMPTES AU GREFFE

EXERCICE du 01/01/2018 au 31/12/2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
22. NOV. 2019

SOMMAIRE

- LIASSE FISCALE

- ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- TEXTES DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

- PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- RAPPORT DE GESTION

Certifié conforme à l'original

Bordier

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

cerfa N° 11085*21

Formulaire obligatoire (article 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2031-SD (2019)

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01/01/18 et clos le 31/12/18

Régime "simplifié d'imposition" ☐ ou "réel normal" ☒ (cocher la ou les cases correspondantes)
Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☒
Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire: Sarl ABC FRAIS
5, RUE HENRI DUVERDIN
78200 SOINDRES

Mél :

Téléphone :

SIREN 813465507

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou
Adresse du domicile de l' exploitant si elle est différente de l' adresse de la direction de l' entreprise :

Mél :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Autres commerces de détail alimentaires

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

		Col. 1	Col. 2
1 **Résultat fiscal** Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		17 027	
2 **Revenus de valeurs et capitaux mobiliers** (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
revenus nets exonérés (a-b)	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d		
		Total c+d	
3 **Total**		17 027	
4 **Bénéfice imposable** (col. 1- col. 2) ou **Déficit déductible** (col. 2- col. 1)		17 027	

4 bis **Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)**
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI — e
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI. — f

5 **Plus values** taxées selon les règles prévues pour les particuliers | à court terme et à long terme exonérées | à long terme imposables à 12,8 %
à long terme différée de 2 ans (art 39 *quindecies* I-1 du CGI,) | dont plus-values à long terme exonérées (art. 151*septies* A du CGI)

6 **Exonérations et Abattements**
Entreprise nouvelle art 44 *sexies* ☐ ZRR art. 44 *quindecies* ☐ Zone franche d'activité *art.44 quaterdecies* ☐ Autres dispositifs ☐
ZFU art.44 *octies* et 44 *octies* A ☐ Zone de restructuration de la défense (art. 44 *terdecies*) ☐ Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 *sexies* A ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐
Exonération ou abattement pratiqué → sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % | sur le bénéfice
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐

7 **BIC non professionnels (2031 *Bis*-SD)** a- BÉNÉFICE | b- DÉFICIT | c- PLUS-VALUE

8 **Régime des sociétés de personnes**
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 **Comptabilité informatisée**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA	X	Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)

Nom et coordonnées du CGA/OMGA	Nom et coordonnées du viseur conventionné
CGRIF 2 AVENUE JEANNE D'ARC BP 111 78153 LE CHESNAY CEDEX 0139234241	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné : 1 0 6 7 8 0	**Identité du déclarant :**
	Lieu LIMAY Date : 06/05/19
	Qualité et nom du déclarant : GERANT
	Signature : BORDIER ALEXANDRE

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Formulaire obligatoire (art 53A ou 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031 - SD

N° 2031 *Bis* - SD (2019)

Désignation de l'entreprise : Sarl ABC FRAIS

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS *(voir notice)*

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales (1)	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" (2)	Quote-part du bénéfice ou du déficit (3) à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit (4)
1	2	3	4
BORDIER ALEXANDRE 18 RUE DE LA CROIX MIVOIE 78440 ISSOU GERANT	B	-973	
BORDIER STEPHANE 22 GRACCHUS BABEUF 78520 LIMAY GERANT	B	18 000	

Sociétés en commandite simple (4) montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2018

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles (1) elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

(1) Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD

Montant des :	Exercice 2018
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	
- Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value (1)

(1) Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

cerfa N°15949*01
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2019

Désignation de l'entreprise : Sarl ABC FRAIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : 5, RUE HENRI DUVERDIN 78200 SOINDRES — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 1 3 4 6 5 5 0 7 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2018

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	130 000	AI	130 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	104 396	AS 64 991	39 406
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	234 396	BK 64 991	169 406
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	1 895	BU	1 895
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 068	BY	1 068
		Autres créances (3)	BZ	16 049	CA	16 049
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	19 937	CG	19 937
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	336	CI	336
		TOTAL (III)	CJ	39 285	CK	39 285
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	273 681	1A 64 991	208 691

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2019

Désignation de l'entreprise : Sarl ABC FRAIS — Néant ☐ *

Exercice N : 31/12/2018

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 157 000)		DA	157 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	3 770
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-45 191
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	115 579
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	3 975
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	71 630
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	8 350
	Dettes fiscales et sociales		DY	4 416
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	4 740
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	93 111
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	208 691

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	93 111
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

cerfa Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2052 - SD 2019

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : Sarl ABC FRAIS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	654 964	FB	FC	654 964
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	654 964	FK	FL	654 964
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	9 184
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	
	Autres Produits (1) (11)				FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	664 148
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	416 166
	Variation de stock (marchandises) *				FT	199
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	5 589
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	61 143
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	35 823
	Salaires et traitements *				FY	116 408
	Charges sociales (10)				FZ	11 666
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA	20 269
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	6
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	667 268
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-3 120
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	158
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	158
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-158
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-3 278

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 - SD 2019

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise Sarl ABC FRAIS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	9 167
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 167
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	473
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	50 607
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 080
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-41 913
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	673 315
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	718 506
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	-45 191

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	3 840
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMANDE AMENDE	35	
AMANDE AMENDE	90	
AMANDE AMENDE	90	
AMANDE AMENDE	17	
8483407 CHEQUE EMIS AMENDE	68	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 208 690,50 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -45 190,89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

PROVISIONS REGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

S.A.R.L ABC FRAIS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 157 000 Euros
Siège social : 5 RUE HENRI DUVERDIN
78200 SOINDRES
SIRET 813 465 507 000 24

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2019

(Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018)

PREMIERE RESOLUTION : Approbation du bilan, compte de résultat et quitus à la gérance et à l'organisme comptable.

Après avoir entendu la lecture de l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'Assemblée propose de les approuver tels qu'ils ont été présentés par la gérance, et de lui donner quitus entier et définitif pour sa gestion au cours de ladite période, ainsi qu'à FICAGEX pour la tenue de la comptabilité.

DEUXIEME RESOLUTION : Répartition et affection du résultat de l'exercice

Les comptes de l'exercice laissent apparaître un résultat déficitaire de **45 190,89 Euros**.
Il est proposé d'affecter ce résultat au compte de chacun des associés suivant les modalités définies dans l'assemblée générale constitutive.

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des comptes courants d'associés

Monsieur Stéphane BORDIER :	débiteur de 12 430,63 euros
Monsieur Alexandre BORDIER :	débiteur de 3 618,25 euros

QUATRIEME RESOLUTION : Rémunération de la gérance

L'assemblée propose de verser la rémunération mensuelle suivante en rémunération du travail :

- Monsieur BORDIER Alexandre la somme mensuelle de 3 000 €

CINQUIEME RESOLUTION : Pouvoirs à conférer

LA GERANCE

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

S.A.R.L ABC FRAIS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 157 000 Euros
Siège social : 5 RUE HENRI DUVERDIN
78200 SOINDRES
SIRET 813 465 507 000 24

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE REUNIE

POUR APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour nous rendre compte de notre gestion pendant l'exercice écoulé clôturé le 31 décembre 2018 et approuver les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Notre rapport abordera successivement :

1) La situation de notre société au cours de l'exercice écoulé et les éléments marquants,
2) Son évolution prévisible et ses perspectives,
3) Les mentions prévues par la loi.

1) La situation de notre société au cours de l'exercice écoulé et les éléments marquants

a) Situation de la société

	Exercice 2017	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	654 963,82 €	875 658,94 €
Résultat d'exploitation	-3 119,52 €	32 315,15 €
Résultat financier	-158,10 €	-392,39 €
Dotations aux amortissements	20 268,62 €	20 637,78 €
Résultat exceptionnel	-41 913,27 €	-62,00 €
Capacité d'autofinancement	**-24 922,27 €**	**52 498,54 €**
Capitaux propres après affect. Résultat	115 579,11 €	264 260,76 €
Dettes financières à long terme	3 974,87 €	12 588,25 €
Actif immobilisé net	169 405,51 €	240 281,07 €
Fonds de roulement (hors C/C)	**-49 851,53 €**	**36 567,94 €**

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

b) Eléments marquants :

L'exercice a une durée de 12 mois.
L'effectif salarié est composé de 7 personnes.

Le compte de résultat enregistre un déficit de 45 190,89 euros.
Ce bénéfice tient compte :

- d'un résultat financier de – 158,10 euros

Les produits d'exploitation sont de 664 148,25 Euros pour cet exercice contre 882 392,81 Euros pour le précédent.

Les charges d'exploitation sont de 667 267,77 euros, dont 20 268,62 Euros de dotations aux amortissements et 54 000 Euros de rémunération du travail des associés.

Total du bilan : 208 690,50 Euros pour cet exercice contre 305 696,02 Euros pour le précédent.

c) Note sur le bilan et le compte de résultat

BILAN

La capacité d'autofinancement de l'exploitation est négative de 24 922,27 Euros contre 52 498,54 Euros pour le précédent.

Le fonds de roulement 2018 est négatif de 49 851,53 euros (hors compte courant associés) contre 36 567,94 Euros pour le précédent.

COMPTE DE RESULTAT

Pour cet exercice, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 654 963,82 Euros contre 882 392,81 Euros pour le précédent.

Elle dispose d'un EBE de 17 154,32 Euros contre 52 923,54 Euros pour le précédent.

2) Son évolution prévisible et ses perspectives

Depuis la date de clôture de l'exercice écoulé, nous n'avons à signaler aucun fait exceptionnel ou événement important susceptible d'affecter d'une façon substantielle le patrimoine ou la situation financière de la société ou de modifier profondément ses perspectives d'avenir

3) Les mentions prévues par la loi

a) modifications intervenues dans le capital : AUCUNE

b) modifications intervenues au sein de la gérance : AUCUNE

LA GERANCE

Copie certifiée conforme
KM / 25/11/2019 10:15:16
N° de dépôt - 2019/22042 / 813465507